

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail -Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE MOKOLO

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work -Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

MOKOLO COUNCIL

TECHNICAL SERVICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 102 /AONO/C-MOKOLO/CIPM/2023 DU 8 MAI 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DE VENTE DE VIANDE AU MARCHE MODERNE DE MOKOLO ET REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE MOKOLO, DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET PDCVEP, EXERCICES 2023 et suivants.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture, fruit de la coopération entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Le Maire de la Commune de Mokolo lance pour le compte de la Commune de Mokolo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la construction d'un marché de vente de viande et la réhabilitation de l'Abattoir de Mokolo.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préliminaires et installation de chantier ;
- Les Terrassements complémentaires – Fondations ;
- Le Béton armé - Maçonnerie - Elévation ;
- La Charpente – couverture ;
- La menuiserie Bois, aluminium et métallique ;
- La Plomberie Sanitaire ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les revêtement sols et murs ;
- Les VRD ;
- La Chambre froide ;
- Etales de conservation et de vente

Le bâtiment à construire est présenté conformément aux plans et maquettes contenus dans la pièce 14 du présent DAO :

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 04 (quatre) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

4. Allotissement : Les travaux sont répartis en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de cent millions (100 000 000) FCFA TTC.

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), exercice 2023 et suivants.

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant égal à deux millions (2 000 000) Francs CFA, valable pendant cent vingt (120) jours.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Secrétariat Général de la Commune de Mokolo et/ou au Service des Marchés des Projets et Programmes de Partenariat à la Direction des Projets et Programme de Partenariat (DPPP) sis à l'ancien immeuble siège du FEICOM à MIMBOMAN Yaoundé.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de Mokolo, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable à la recette municipale de la Commune de Mokolo.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enrégistrer en laissant leur adresse complète (Téléphone, E-mail, B.P., Fax, etc.).

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 82 de la Circulaire d'application du Code des Marchés Publics, un soumissionnaire ayant payé les frais d'acquisition du DAO au trésor public à la suite des difficultés rencontrées à la recette municipale concernée, devra présenter dans son offre un constat d'huissier dûment établi et/ou preuve de la saisine du Maire avec copie à l'autorité administrative locale et au FEICOM contre décharge dûment signée et datée.

11. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous trois enveloppes dont :

- L'enveloppe A contenant l'offre administrative (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

12. Remise des offres

Sous peine de rejet, les offres devront être rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, et seront déposées sous pli fermé contre

récépissé au Secrétariat Général de la Commune de Mokolo au plus tard le 27 JUIN 2024 à 14 heures, heure locale et devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 10/AONO/C-MOKOLO/CIPM/2023 DU _____ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN MARCHÉ DE VENTE DE VIANDE AU MARCHE MODERNE DE MOKOLO ET REHABILITATION DE
L'ABATTOIR DE MOKOLO, DANS LA COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les offres devront être accompagnées d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 27 JUIN 2024 à 15 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mokolo.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre du Soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Absence ou non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou falsification des pièces ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Offre technique incomplète (absence d'une rubrique de l'offre technique) ;
- Offre financière incomplète (absence du bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire, du devis quantitatif et estimatif et d'un sous-détail des prix) ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%).

N.B : Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en

copie certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles du DAO.

b. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Expérience du personnel de l'entreprise (26 critères) ;
- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels (06 critères) ;
- Références de l'entreprise (09 critères) ;
- Situation financière de l'Entreprise (04 critères) ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux (04 critères) ;
- Acceptation des conditions du marché (03 critères) ;
- Présentation générale de l'Offre (02 critères).

Seuls les Soumissionnaires ayant présenté un dossier administratif conforme et ayant obtenu au moins 70%, seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

NB : La grille d'évaluation constitue la Pièce N°13 du présent DAO.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Durée de Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mokolo, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Mokolo.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mokolo et/ou auprès de la Direction des Projets et Programmes de Partenariat (Service des Marchés des Projets et Programmes) du FEICOM :

- Commune de Mokolo : BP :71 ; Tél. :
- FEICOM : BP : 718 YAOUNDE, FEICOM 381, Rue 4561 MIMBOMAN YDE 4^{ème}, Tél : (237) 222 23 51 64 / 690 04 0132 / 694 28 66 04 / 696 98 01 95 ; Fax : (237) 222 23 17 59.

Fait à MOKOLO le 28 MAI 2024



Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/AD;
- FEICOM/DPPP ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.